

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée
le 13 novembre 2009

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION SYNDICALE SOS SOLIDARITE CHOMEURS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°E6-2008 du 20.03.2008 complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26.03.2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-1-9 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009.

VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° 2008-5-4-4 du 11 et 12 décembre 2008 adoptant le Budget Primitif 2009 Insertion et Autonomie (Politique H01)

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde dans le cadre de l'Action Sociale une subvention de 6 000 € à l'Association Syndicale SOS Solidarité Chômeurs
- ☞ Autorise le Président à signer la convention avec l'Association, jointe en annexe du rapport.
- ☞ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2009 :

- Opération 2009-H712-8069 -imputation 65-58-6574-3047-010

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions